



RÈGLEMENT LOCAL  
de PUBLICITÉ  
intercommunal



# Arrêt de projet

## Règlement Local de Publicité intercommunal

Conseil communautaire

13 mai 2019

# Elaboration

Direction Aménagement et Développement  
des Territoires



angers loire  
métropole  
communauté urbaine

## Dispositifs concernés

### Publicité



### Préenseigne



### Enseigne



## Principes et objectifs du RLPi

- Renforcer les règles nationales / tenir compte des enjeux locaux
- Harmoniser les règles sur ALM : cohérence, lisibilité
- Garantir l'équilibre entre développement économique et préservation du patrimoine architectural et naturel et du cadre de vie

# Calendrier

Mise en conformité publicités antérieures avec RLPi

Mise en conformité enseignes antérieures avec RLPi

janvier 2022

janvier 2026

Caducité RLP existants  
perte de compétence des Maires  
Si absence de RLPi

juillet 2020

**RLPi** DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE approuvant le RLPi

janvier 2020

1

**CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE** fixant les modalités de collaboration avec les communes

2 juillet 2018

2

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** prescrivant l'élaboration ou la révision du RLPi et fixant les objectifs et modalités de concertation

10 septembre 2018

3

**DIAGNOSTIC ET ORIENTATIONS**

CONCERTATION AVEC LE PUBLIC, DES ASSOCIATIONS, ET DES PPA

4

**DÉBAT DES CONSEILS MUNICIPAUX** sur les orientations du RLPi

5

**DÉBAT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** sur les orientations du RLPi

6

**RÉDACTION DU PROJET** de RLPi

7

**CONCERTATION AVEC LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES** et les parties prenantes

8

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** arrêtant le projet de RLPi

13 mai 2019

9

**CONSULTATION POUR AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES, DES COMMUNES** membres de l'intercommunalité et de la CDNPS

10

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

septembre 2019

11

**CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE** tirant le bilan de la procédure

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

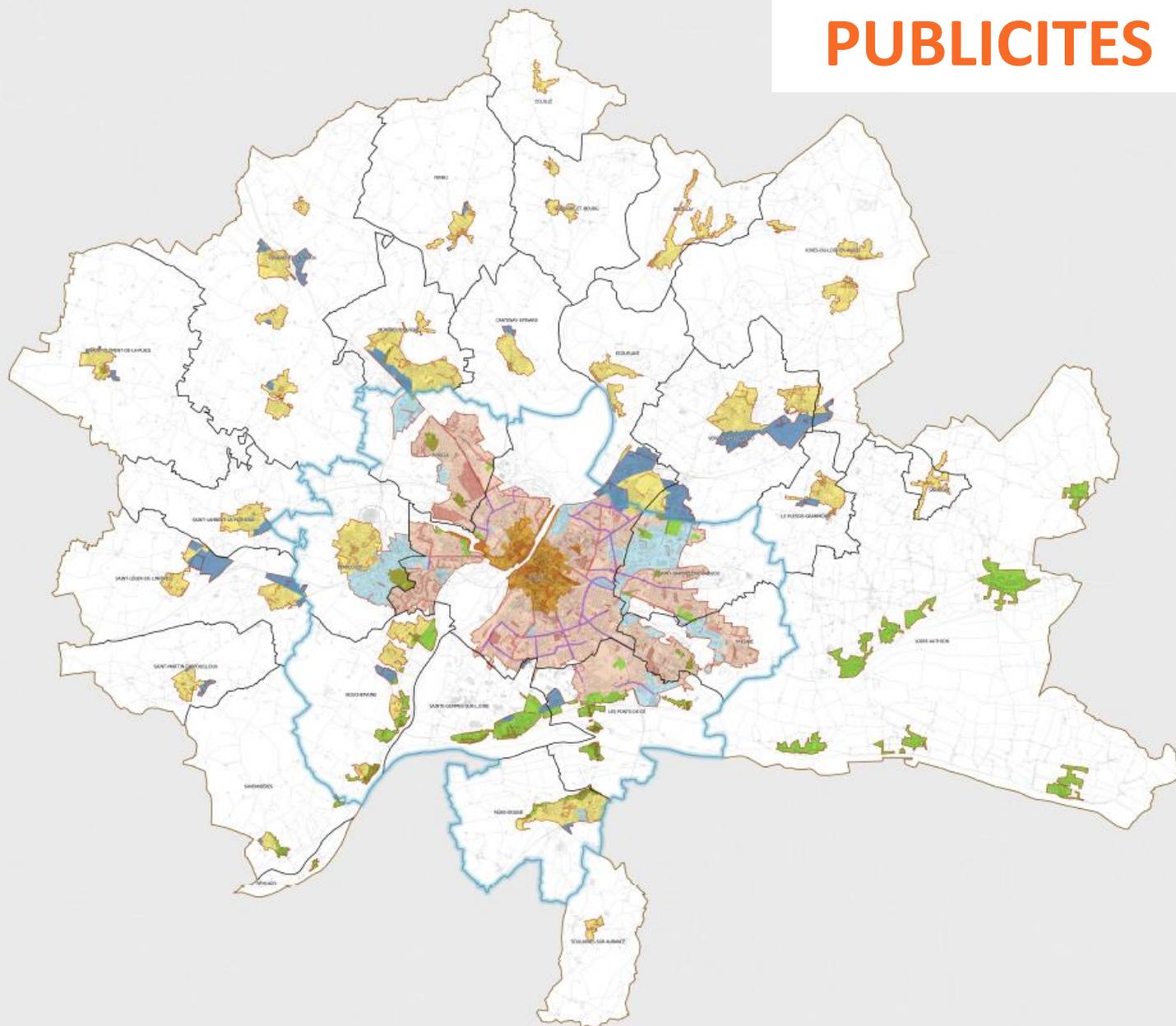
11

REGLEMENT LOCAL  
DE PUBLICITE  
INTERCOMMUNAL

Plan de zonage : PUBLICITE

**8 zones**

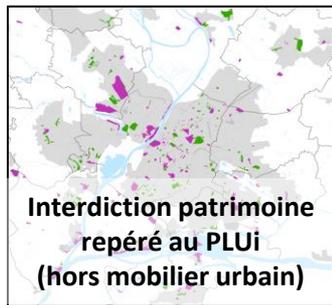
-  Zone 1
-  Zone 2
-  Zone 3a
-  Zone 3b
-  Zone 4
-  Zone 5
-  Zone 6a
-  Zone 6b
-  Composantes patrimoniales du PLUi
-  Ensemble de commune appartenant à l'unité urbaine d'Angers
-  Limite du territoire aggloméré



# PUBLICITES

# PUBLICITES : Dispositions générales

Horaires d'extinction  
**23h à 7h**  
y compris mobilier urbain



**Zone 1**

**PUBLICITÉ**

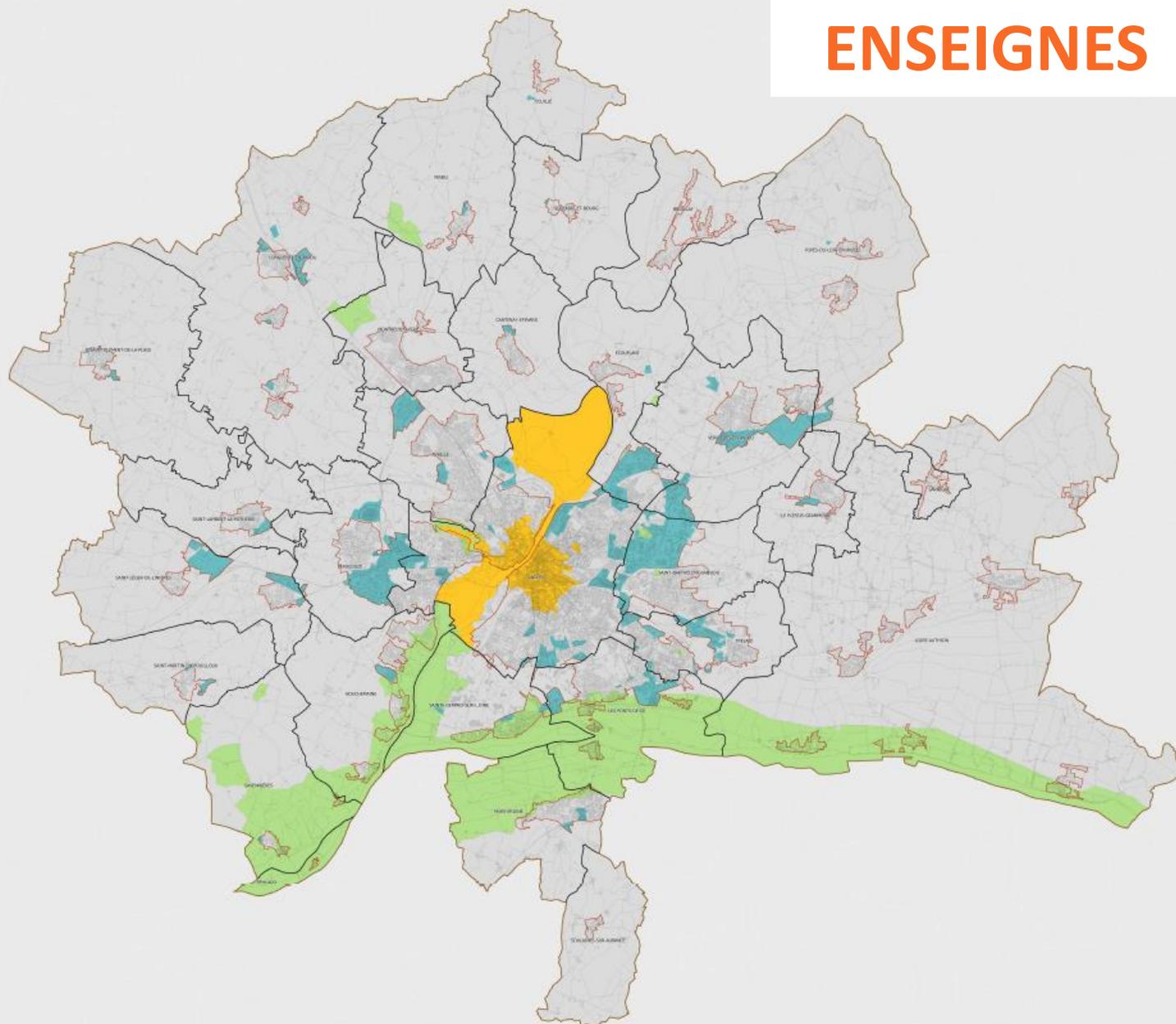
sauf sur mobilier urbain dans la limite de 2 m<sup>2</sup>



REGLEMENT LOCAL  
DE PUBLICITE  
INTERCOMMUNAL

Plan de zonage : ENSEIGNES

# ENSEIGNES



## 4 zones

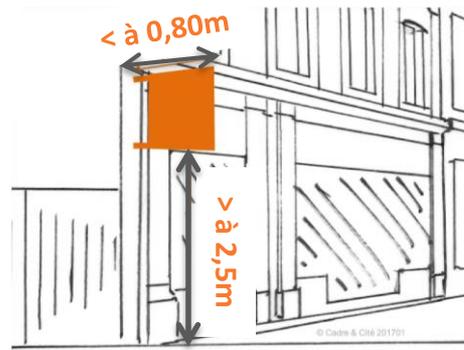
-  Zone 1
-  Zone 2
-  Zone 3
-  Zone 4
-  Limite du territoire aggloméré



0 2,5 5 km

# ENSEIGNES : Dispositions générales

Horaires d'extinction  
**23 h à 7 h**  
Eclairage vers le bas



Maintien  
surfaces  
max RNP



Regroupement pour enseignes  
Perpendiculaires et scellées au sol > 1m<sup>2</sup>

## Dispositions communes zones 1, 2 et 3



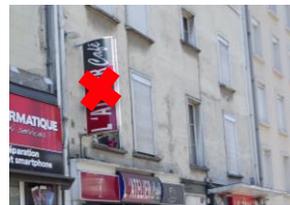
**Numérique**  
Sauf sur équipements publics

### zone 1



2m<sup>2</sup>  
(+2m<sup>2</sup> regroupement)

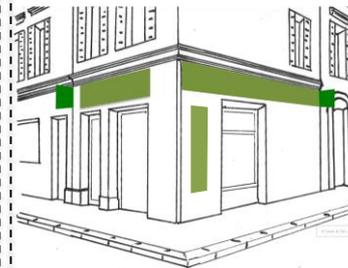
### zone 2



Caissons lumineux interdits



### zone 3



4m<sup>2</sup>  
(+2m<sup>2</sup> regroupement)

### zone 4



6m<sup>2</sup>  
(+2m<sup>2</sup> regroupement si  
+ de 10 000)



8m<sup>2</sup> : numérique / façade



Toiture : h max : 3m

# Bilan : collaboration avec les communes membres

- Une conférence intercommunale des Maires,
- 9 réunions de conseils territoriaux :
  - ✓ communes avec RLP, communes sans RLP et ville d'Angers
  - ✓ À différentes phases : diagnostic, règlement
- Des rencontres communales individuelles
- Des échanges techniques en parallèle
- Des points d'étape en Commission Aménagement et Développement Durables des Territoires
  
- La mise en place d'un comité de pilotage
  - ✓ Composé d'une 20aine d'élus
  - ✓ Réuni à 6 reprises à différentes phases
  
- Un arbitrage final par le Président

# Bilan : concertation/association

## En chiffre :

- 2 réunions avec les professionnels de la publicité
- 2 réunions avec les associations
- 6 ateliers participatifs pour le grand public
- 1 réunion publique finale
- Des registres de concertation dans chaque commune et à ALM
- Une page internet dédiée au RLPi
- Une adresse mail spécifique pour concerter
- Une exposition dans le hall d'ALM
  
- 3 réunions avec les Personnes Publiques Associées

## Les contributions écrites :

- Mobilisation des professionnels de la publicité : 8 contributions
- Forte participation des associations : 8 contributions
- CCI relai des inquiétudes des afficheurs : 1 contribution

# Bilan concertation/association

## Les principaux thèmes de la concertation:

- les zonages (nombre et délimitation)
- la réintroduction de la publicité dans les secteurs patrimoniaux protégés (SPR, Monuments Historiques, ...)
- le mobilier urbain (format, numérique, ...)
- le numérique (impact paysager, format, emplacement, ...)
- l'extinction nocturne (quelle plage d'extinction et pour quel dispositif)
- la densité et le recul par rapport aux façades (nombre et emplacement des panneaux publicitaires)
- la surface des dispositifs

# Les prochaines étapes de la procédure :

13 Mai 2019

Arrêt de projet  
du RLPi

Septembre  
2019

Novembre  
2019

Janvier 2020

Approbation  
du RLPi

Avis des PPA,  
de la commission  
départementale nature,  
paysage et sites

Enquête  
publique /  
Rapport  
commissaire  
enquêteur

Réajustement  
du projet  
Conférence intercommunale  
des Maires